

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 octobre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire – GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal (arrivé à 20h10) - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven (arrivé à 20h15)- ALIX Mathilde (arrivée à 20h25) - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal – DELERUE David - PONGERARD Pascale – DELOURME Jean-Pierre (arrivée à 20h15) - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/069

Objet : Lancement d'une consultation pour le recrutement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet de construction d'un Club house à destination de l'association sportive de football A.C.A.

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année 2022, l'association sportive ACA et la Commune se sont rencontrées pour échanger sur le devenir d'une buvette, aujourd'hui très vétuste et dangereuse. Au fil des échanges, le projet a évolué vers la construction d'un club house; lieu d'accueil des familles et de convivialité à proximité immédiate des terrains de football.

Plusieurs rencontres se sont tenues depuis 2022. Un COPIL a été constitué, composé de :

- 3 membres de l'ACA (Pierrick CAUDAL, Hervé FOY, Nicolas JOSSE);
- 6 Elus (Bruno GABARD, Sandra DRAGON, Nolwenn LE MOIGNE, Pierre NOËL, Hania RENAUDIE, Pascal SAVIGNE).

Afin de définir plus précisément le projet, la Commune souhaite se faire accompagner d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dont les missions sont les suivantes :

- Faciliter la coordination du projet pour le maître d'ouvrage et lui apporter sa connaissance et son expertise technique.

- Définir et mettre en œuvre de manière optimale les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération :

- * Définir le programme.
- * Rédiger le cahier des charges et préparer le dossier de consultation des maîtres d'œuvre.

- * Aider au choix du maître d'œuvre.

Le coût des travaux (*hors études et maîtrise d'œuvre*) est estimé à 160 308.55 €. Le montant de la prestation est estimé à environ 8 000 € (5% du montant HT des travaux). La consultation sera passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 2, 22° de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 18 | Pour : 18 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 18 |
| | - Abstention : 1 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 18 voix pour et une abstention :

- **Acte** le lancement du projet de construction d'un club house,
- **Valide** le lancement d'une consultation pour recruter une Assistance à Maitrise d'Ouvrage.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.

Pascale PONGERARD,
Secrétaire de séance.

